

Loi sur les télécommunications

Notification de décisions à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Des décisions, basées sur la législation des télécommunications, ont été prises à l'encontre de la personne suivante:

Procédures de révocation de numéro

- TSCASH GmbH, Alte Strasse 65, D-44143 Dortmund
- Superfax Ltd., Carltone House, Finchets Road 302, UK-NW3 6E4 London

Procédure de révélation d'identité

- IBI-TEC GmbH, Westendstrasse 43, D-95005 Hof

Les décisions peuvent être demandées à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication
Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
téléphone +41 (0)32 327 55 11
fax direct +41 (0)32 327 55 28

Loi sur les télécommunications. Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.03.2003
Date	
Data	
Seite	1798-1798
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 074

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.